

Marché public de services



SYMTOMA
cévennes occidentales

SYMTOMA AIGOUAL CEVENNES VIDOURLE
Place des Enfants de Troupe
30 170 SAINT HIPPOLYTE DU FORT

APPEL D'OFFRES OUVERT

MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES

Enlèvement et transport vers les lieux de traitement des matériaux récupérés sur les déchetteries du Syndicat et des ordures ménagères résiduelles récupérées sur les quais de transit du Syndicat

DOSSIER DE MISE EN CONCURRENCE

SOMMAIRE

- ❖ AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
- ❖ REGLEMENT DE LA CONSULTATION
- ❖ REGISTRE DE DEPOT DES CANDIDATURES ET OFFRES
- ❖ TABLEAU D'OUVERTURE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES
- ❖ FEUILLES EMARGEMENT MEMBRES COMMISSION AO
- ❖ RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES
- ❖ DECISION D'ATTRIBUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE
- ❖ RAPPORT DE PRESENTATION DE LA CONSULTATION

Cet avis sur le site TED: <https://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:530596-2019:TEXT:FR:HTML>

**France-Saint-Hippolyte-du-Fort: Services liés aux déchets et aux ordures
2019/S 216-530596**

Avis de marché

Services

Base juridique:

Directive 2014/24/UE

Section I: Pouvoir adjudicateur

I.1) Nom et adresses

Nom officiel: Syntoma Aigoual Cévennes Vidourle

Adresse postale: place des Enfants de Troupe

Ville: Saint-Hippolyte-du-Fort

Code NUTS: FRJ12

Code postal: 30170

Pays: France

Point(s) de contact: Philippe Deshons

Courriel: contact@syntoma.org

Téléphone: +33 608937958

Fax: +33 608937958

Adresse(s) internet:

Adresse principale: <https://e-marchespublics.com>

Adresse du profil d'acheteur: <https://e-marchespublics.com>

I.2) Informations sur la passation conjointe de marchés

I.3) Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse:

<https://e-marchespublics.com>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées par voie électronique via: <https://e-marchespublics.com>

I.4) Type de pouvoir adjudicateur

Autre type: EPCI

I.5) Activité principale

Autre activité: Déchets

Section II: Objet

II.1) Étendue du marché

II.1.1) Intitulé:

L'enlèvement et le transport des déchets ménagers et assimilés (OMR) et des déchets recyclables, l'ensemble étant issu de différents sites exploités par le Syntoma

Numéro de référence: V18026

- II.1.2) **Code CPV principal**
90500000
- II.1.3) **Type de marché**
Services
- II.1.4) **Description succincte:**
L'enlèvement et le transport des déchets ménagers et assimilés (OMR) et des déchets recyclables, l'ensemble étant issu de différents sites exploités par le Syntoma.
- II.1.5) **Valeur totale estimée**
Valeur hors TVA: 6 780 000.00 EUR
- II.1.6) **Information sur les lots**
Ce marché est divisé en lots: non
- II.2) **Description**
- II.2.1) **Intitulé:**
- II.2.2) **Code(s) CPV additionnel(s)**
90500000
- II.2.3) **Lieu d'exécution**
Code NUTS: FRJ12
Lieu principal d'exécution:
Territoire du Syntoma.
- II.2.4) **Description des prestations:**
Enlèvement et transport vers les lieux de traitement des matériaux récupérés sur les déchèteries du Syndicat et des ordures ménagères résiduelles récupérées sur les quais de transit du Syndicat.
- II.2.5) **Critères d'attribution**
Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché
- II.2.6) **Valeur estimée**
Valeur hors TVA: 6 780 000.00 EUR
- II.2.7) **Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**
Durée en mois: 12
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: oui
Description des modalités ou du calendrier des reconductions:
5 fois 12 mois soit 72 mois au total.
En variante imposée la durée sera de 72 mois fermes.
- II.2.10) **Variantes**
Des variantes seront prises en considération: oui
- II.2.11) **Information sur les options**
Options: non
- II.2.12) **Informations sur les catalogues électroniques**
- II.2.13) **Information sur les fonds de l'Union européenne**
Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non
- II.2.14) **Informations complémentaires**
Les informations techniques et administratives sur le marché sont disponibles auprès de:

AF Conseil — André Fonda, 1950 avenue du Maréchal Juin — 30900 Nîmes, tél: +33 466640099 — courriel:
contact@conseil-af.com

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) Conditions de participation

III.1.1) **Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

III.1.2) **Capacité économique et financière**

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

III.1.3) **Capacité technique et professionnelle**

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

III.1.5) **Informations sur les marchés réservés**

III.2) **Conditions liées au marché**

III.2.1) **Information relative à la profession**

III.2.2) **Conditions particulières d'exécution:**

III.2.3) **Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché**

Section IV: Procédure

IV.1) **Description**

IV.1.1) **Type de procédure**

Procédure ouverte

IV.1.3) **Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**

IV.1.4) **Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue**

IV.1.6) **Enchère électronique**

IV.1.8) **Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics: oui

IV.2) **Renseignements d'ordre administratif**

IV.2.1) **Publication antérieure relative à la présente procédure**

IV.2.2) **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**

Date: 09/12/2019

Heure locale: 12:00

IV.2.3) **Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**

IV.2.4) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation:**

français

IV.2.6) **Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

Durée en mois: 4 (à compter de la date limite de réception des offres)

IV.2.7) **Modalités d'ouverture des offres**

Date: 09/12/2019

Heure locale: 15:00

Lieu:

Siège du Symtoma, 30170 Saint-Hippolyte-du-Fort.

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) **Renouvellement**

Il s'agit d'un marché renouvelable: oui
Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis:
1.1.2026.

VI.2) **Informations sur les échanges électroniques**

La commande en ligne sera utilisée
La facturation en ligne sera acceptée
Le paiement en ligne sera utilisé

VI.3) **Informations complémentaires:**

VI.4) **Procédures de recours**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours**

Nom officiel: Tribunal administratif de Nîmes
Adresse postale: 16 avenue Feuchères
Ville: Nîmes
Code postal: 30000
Pays: France
Courriel: greffe.ta-nimes@juradm.fr
Téléphone: +33 466273700

VI.4.2) **Organe chargé des procédures de médiation**

VI.4.3) **Introduction de recours**

VI.4.4) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours**

Nom officiel: Tribunal administratif de Nîmes
Adresse postale: 16 avenue Feuchères
Ville: Nîmes
Code postal: 30000
Pays: France
Courriel: greffe.ta-nimes@juradm.fr
Téléphone: +33 466273700

VI.5) **Date d'envoi du présent avis:**

06/11/2019

Avis n°19-167804

Référence de TED :

[2019/S 216-530596](#) - annonce diffusée le 08 novembre 2019

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur

<http://www.boamp.fr/avis/detail/19-167804/officiel>

Département(s) de publication : **30**

Annonce No **19-167804**

I.II.III.IV.VI.

AVIS DE MARCHÉ

Directive 2014/24/UE

Le présent avis constitue un appel à la concurrence

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

SYMOMA AIGOUAL CEVENNES VIDOURLE, Place des enfants de troupe, Point(s) de contact : Philippe Deshons, 30170, Saint Hippolyte du Fort, F, Téléphone : (+33) 6 08 93 79 58, Courriel : contact@symtoma.org , Fax : (+33) 6 08 93 79 58, Code NUTS : FRJ12

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://e-marchespublics.com>

Adresse du profil acheteur : <https://e-marchespublics.com>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à

l'adresse : <https://e-marchespublics.com>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <https://e-marchespublics.com>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autre type : EPCI

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Autre activité : Dechets

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : L'enlèvement et le transport des déchets ménagers et assimilés (Omr) et des Déchets Recyclables, l'ensemble étant issu de différents sites exploités par le SYMTOMA

Numéro de référence : V18026

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 90500000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte : L'enlèvement et le transport des déchets ménagers et assimilés (Omr) et des Déchets Recyclables, l'ensemble étant issu de différents sites exploités par le SYMTOMA

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 6 780 000 euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 90500000

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRJ12

Lieu principal d'exécution : Territoire du SYMTOMA

II.2.4) Description des prestations : Enlèvement et transport vers les lieux de traitement des matériaux récupérés sur les déchèteries du Syndicat et des ordures ménagères résiduelles récupérées sur les quais de transit du Syndicat

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 6 780 000 euros

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 12

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : 5 fois 12 mois soit 72 mois au total
En variante imposée la durée sera de 72 mois fermes

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : oui

II.2.11) Information sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires : Les informations techniques et administratives sur le marché

sont disponibles auprès de AF CONSEIL - André Fonda 1950, Avenue du Maréchal Juin - 30 900 NÎMESTél : 04 66 64 00 99 - Courriel : contact@conseil-af.com

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

III.1.2) Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les marchés réservés :

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions particulières d'exécution :

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S :

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

9 décembre 2019 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Date :

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :
français

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

L'offre doit être valable jusqu'au :

ou

Durée en mois : 4 (A compter de la date limite de réception des offres)

IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres

Date : 9 décembre 2019 - 15:00 Lieu : Siège du SYMTOMA 30170 Saint Hippolyte du fort
Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUVELLEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : 01/01/2026

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

La commande en ligne sera utilisée

La facturation en ligne sera acceptée

Le paiement en ligne sera utilisé

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000, Nîmes, F, Téléphone : (+33)
4 66 27 37 00, Courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000, Nîmes, F, Téléphone : (+33)
4 66 27 37 00, Courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

6 novembre 2019

Marché public de services



SYMTOMA
cévennes occidentales

SYMTOMA AIGOUAL CEVENNES VIDOURLE
Place des Enfants de Troupe
30 170 SAINT HIPPOLYTE DU FORT

APPEL D'OFFRES OUVERT

MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES

Enlèvement et transport vers les lieux de traitement des matériaux récupérés sur les déchèteries du Syndicat et des ordures ménagères résiduelles récupérées sur les quais de transit du Syndicat

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

N°AFFAIRE : N18026

Il est précisé aux candidats présentant une offre qu'ils adhèrent aux clauses rédigées par le pouvoir adjudicateur. Par conséquent, et afin de garantir l'égalité de traitement des candidats, toute modification des documents du dossier induira la caducité de l'offre et son rejet systématique.

Date limite de réception des offres : le Lundi 9 Décembre 2019 à 12h00

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

(RC)

ARTICLE 1: POUVOIR ADJUDICATEUR	3
ARTICLE 2: OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION.....	3
ARTICLE 3: CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	5
ARTICLE 4: CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	5
ARTICLE 5: PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	5
ARTICLE 6: SÉLECTION DES CANDIDATURES.....	7
ARTICLE 7: MODALITÉS DE TRANSMISSION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	7
ARTICLE 8: JUGEMENT DES OFFRES	8
ARTICLE 9: RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	9
ARTICLE 10: UTILISATION DE LA LANGUE FRANÇAISE	10
ARTICLE 11: OBLIGATIONS DU CANDIDAT RETENU.....	10
ARTICLE 12: INSTANCES ET RECOURS.....	10

ARTICLE 1: POUVOIR ADJUDICATEUR

SYM TOMA AIGOUAL CEVENNES VIDOURLE

Monsieur le Président
Place des Enfants de Troupe
30 170 SAINT HIPPOLYTE DU FORT
Téléphone : + 33.4.66.77.98.29
Fax : + 33.4.66.77.90.88
Courriel : contact@symtoma.org

ARTICLE 2: OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

2.1 – Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet de confier au titulaire une prestation de service portant sur l'enlèvement et le transport vers les lieux de traitement d'une part des matériaux récupérés sur les déchèteries du Syndicat et d'autre part des ordures ménagères résiduelles récupérées sur les quais de transit du Syndicat.

Lieu d'exécution : Territoire du Syndicat.

2.2 – Étendue de la consultation

La présente consultation est une procédure d'appel d'offres ouvert.

Elle est soumise aux dispositions des articles L 2124-1 et L 2142-2 du code de la commande publique.

Le prestataire aura en charge les missions principales suivantes :

- Enlèvement et transport vers les lieux de traitement des matériaux récupérés sur les 8 déchèteries du Syndicat
- Enlèvement et transport vers les lieux de traitement agréés des ordures ménagères résiduelles récupérées sur les 3 quais de transit du Syndicat
- Location si besoin de bennes pour les déchetteries et les quais de transit

Les quantités de déchets et d'ordures ménagères résiduelles fournies au présent dossier sont données à titre indicatif et ne sont en rien contractuelles.

En cas de baisse ou de hausse des quantités à transporter et/ou à traiter, l'entreprise ne pourra se faire prévaloir d'indemnités.

Le détail des prestations attendues figure dans le cahier des charges (C.C.T.P).

2.3 – Décomposition de la consultation

La présente consultation n'est pas décomposée en lots, ni en tranches.

2.4 – Groupements

Les candidats peuvent se présenter en groupement.

En cas de groupement, les candidatures et les offres seront présentées soit par l'ensemble des membres du groupement, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces opérateurs économiques au stade de la passation du marché.

Un même candidat ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Un même candidat ne peut pas présenter sa candidature à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

En application aux articles R2142-19 à R2142 -27 du CCP, si le marché est attribué à un groupement conjoint, le mandataire conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement.

2.5 – Sous-traitance et preuve de la mise à disposition des capacités professionnelles, techniques et financières des autres opérateurs économiques

Le candidat peut présenter son ou ses sous-traitants au pouvoir adjudicateur, soit à la remise de son offre, soit en cours d'exécution du marché conformément aux articles R2193-1 à R2193-8 du CCP.

Un candidat qui envisage, dès la remise de son offre, de sous-traiter une partie des prestations doit en informer le pouvoir adjudicateur. Si dans l'offre du candidat figurent la demande d'acceptation du sous-traitant et la demande d'agrément des conditions de paiement (annexe à l'acte d'engagement), la notification du marché vaut acceptation et agrément des conditions de paiement.

La déclaration d'un sous-traitant par le candidat doit être jointe en annexe à l'acte d'engagement, dans l'enveloppe offre.

Le candidat doit indiquer au pouvoir adjudicateur:

- la nature et le montant des prestations sous-traitées T.T.C. ;
- le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant;
- le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant ;
- les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance;
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités techniques, professionnelles et financières d'un ou de plusieurs autres opérateurs économiques. Dans ce cas les opérateurs économiques concernés devront produire les mêmes documents que ceux exigés par l'acheteur public.

En outre, le candidat devra fournir la preuve par tout moyen du fait qu'il en dispose pour l'exécution du marché, notamment par la production de l'engagement de ces entités de mettre à la disposition de l'opérateur économique les moyens nécessaires.

En cas de prestataires groupés, chaque membre du groupement devra remettre sous peine de non conformité les pièces demandées (à l'exception de la lettre de candidature commune à l'ensemble des membres du groupement).

2.6 – Dispositions particulières relatives au personnel

Le SYM TOMA est soucieux de pérenniser l'emploi du personnel affecté à l'actuel marché et souhaite que celui-ci soit repris par le nouveau titulaire, s'il venait à changer.

L'actuel titulaire du marché est soumis à la Convention Collective Nationale des Activités du Déchets.

Si le nouveau titulaire du marché n'applique pas la Convention Collective Nationale des Activités du Déchets, celui-ci s'engage à reprendre le personnel affecté à l'exécution du marché et faire une application volontaire de l'article L.1224-1 du code du travail pour le personnel concerné. Cette application volontaire créera les mêmes effets pour le personnel que l'application légale en matière de maintien de l'ancienneté, du salaire et de la qualification.

Les candidats préciseront dans une partie spécifique de leur mémoire technique la démarche légale et réglementaire d'une telle reprise pour ce qui les concerne, et proposeront le cas échéant, le ou les projets de conventions/d'accord adéquats

ARTICLE 3: CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 – Durée du marché

Le marché est conclu pour une période ferme de 1 (un) an, renouvelable 5 fois un an, soit une durée maximale de 6 (six) ans.

En variante imposée, la durée du marché sera de 6 ans fermes.

A défaut de dénonciation, par l'une ou l'autre des parties, notifiée par lettre Recommandée avec accusé de Réception au moins 2 mois avant la date de renouvellement, la reconduction se fera de façon tacite, le marché étant renouvelé au maximum cinq fois.

3.2 – Variantes

Les variantes sont autorisées.

Une variante est imposée, variante portant sur une durée ferme du marché de 6 ans au lieu de 6 fois 1 an.

3.3 – Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) et Options au sens du droit communautaire

Il est prévu les options suivantes au sens du droit communautaire :

- Recours au marché complémentaire conformément à l'Article L2194-1 du CCP.
- Recours aux avenants.

3.4 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.5 – Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Les prestations sont financées sur les fonds du SYMTOMA.

3.6 – Visite sur site

Il n'est pas prévu de visite organisée des sites des déchetteries et des quais de transit.

ARTICLE 4: CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- 0-le règlement de consultation (R.C.) ;
- 1-l'acte d'engagement (A.E.) ;
- 2-le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P)
- 3- le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P) et ses annexes ;
- 4-le bordereau des prix unitaires (B.P.U) ;
- 5- le détail quantitatif et estimatif (D.Q.E)

ARTICLE 5: PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidats auront à produire un dossier complet, rédigé en français, comprenant l'ensemble des pièces visées ci-après.

5.1 – Pièces relatives de la candidature

Un mémoire portant l'indication « **CANDIDATURE** » et comprenant l'ensemble des documents et renseignements visés ci-après.

1. La lettre de candidature et d'habilitation, Formulaire DC1 (disponible sur le site du Ministère de l'économie www.minefi.gouv.fr rubrique formulaires); faisant apparaître, en cas de groupement, l'ensemble des membres et le nom du mandataire ; dûment datée et signée par chaque co-traitant;
2. Déclaration sur l'honneur du candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles R 2143-1 à R2143-15 du CCP, si la DC1 n'est pas fourni ou incomplète..
3. Un extrait de K BIS
4. Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat ; (Ces documents ne sont nécessaires que si le signataire des documents ne figure pas sur le formulaire K Bis de l'entreprise);
5. Les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat Formulaire DC2 (disponible sur le site du Ministère de l'économie www.minefi.gouv.fr rubrique formulaires); l'article D1 concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché (en montant et en pourcentage), réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles est à remplir impérativement ;
6. Certificat de qualification en rapport avec l'objet du marché. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de services attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat
7. Liste de références de l'entreprise pour des prestations similaires à l'objet du marché datant de moins de cinq ans, appuyée de certificats de capacité représentatifs des prestations, indiquant la nature, l'époque, le lieu et le montant des prestations exécutées, et précisant s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
8. Déclaration indiquant les moyens techniques et humains dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature.
9. Attestation d'assurances pour les risques professionnelles.

Ces pièces devront être dûment datées et signées par une personne habilitée à engager le candidat et revêtues du cachet de l'entreprise. Les pièces mentionnées dans l'avis d'appel public à la concurrence sont obligatoires et devront impérativement être jointes dans le mémoire intitulé « candidature » du candidat, sous peine d'élimination.

Pour chaque sous-traitant ou opérateur économique dont se prévaut le candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat retenu devra joindre les documents visés dans l'avis d'appel public à la concurrence. En cas de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement devra fournir l'ensemble de ces renseignements.

5.2 – Pièces relatives à l'offre

Un mémoire portant l'indication « **OFFRE** » et comprenant l'ensemble des documents cités ci-dessous :

- 1-L'acte d'engagement (A.E.) : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat ;
- 2-Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P)) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification, dater et signer ;
- 3- Le cahier des clauses techniques particulières(C.C.T.P), cahier ci-joint à accepter sans aucune modification, dater et signer

- 4-Le bordereau des prix unitaires (B.P.U.) : à compléter en totalité, dater et signer ;
- 5- Le détail quantitatif et estimatif (D.Q.E) : à compléter, dater et signer ; qui n'a aucune valeur contractuelle et servira uniquement au jugement des offres.
- 6-Le mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de la prestation qui devra mentionner obligatoirement à minima :
 - Les moyens humains et matériels mis en œuvre pour l'exécution des prestations et ceci afin de garantir un acheminement rapide des déchets aux exutoires de traitement
 - Les solutions de secours proposées avec les moyens d'informations correspondants, en cas d'impossibilité d'amener les déchets vers les lieux de traitement prévus, ceci afin d'assurer la continuité du service
 - En cas de groupement, le mémoire technique devra préciser les modalités de liaison et de communication entre le maître d'ouvrage et les différents membres du groupement et notamment le nom de l'interlocuteur privilégié qui sera le référent, ceci afin d'optimiser le fonctionnement du service. Ces dispositions seront importantes pour garantir la qualité du service rendu.
 - Tous documents, catalogues et certificats d'homologation ou de qualité utiles au jugement de l'offre. (pour l'exécution de la prestation)

Les candidats sont informés que le mémoire justificatif qui est destiné à être contractualisé, est un document indispensable à l'appréciation des offres. Par conséquent, leur non production ou le non respect du formalisme décrit au cadre du mémoire justificatif ci-avant aura pour conséquence de rendre l'offre irrégulière.

Le bordereau des prix est à compléter en totalité, tous prix manquants rendra l'offre incomplète et donc non recevable.

ARTICLE 6: SÉLECTION DES CANDIDATURES

Conformément à l'article R 2344-2 du CCP, le pouvoir adjudicateur procédera d'abord à l'ouverture et à l'enregistrement du contenu du mémoire relatif à la candidature.

Le pouvoir adjudicateur éliminera dans un premier temps les candidats dont la candidature n'est pas recevable, pour absence d'une ou plusieurs pièces obligatoires visées dans l'avis d'appel public à la concurrence.

Le pouvoir adjudicateur pourra néanmoins décider d'inviter tous les candidats à régulariser leur candidature dans un délai de 5 jours calendaires à compter de la réception de la demande conformément à l'article R2344-1 du CCP.

ARTICLE 7: MODALITÉS DE TRANSMISSION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

La transmission des candidatures et des offres par voie électronique est obligatoire et se fera sur notre profil acheteur : <https://e-marchespublics.com>

Certificat de signature

La signature électronique est obligatoire.

Les échanges sont sécurisés grâce à l'utilisation du protocole https. Une copie de sauvegarde est possible.

Pour la remise de leur réponse et afin de garantir au mieux le bon déroulement de la procédure, les candidats souhaitant répondre sous forme dématérialisée devront impérativement tenir compte des indications suivantes :

Respecter les logiciels que la personne publique peut lire :

- ✓ Word
- ✓ Excel
- ✓ PowerPoint
- ✓ PDF

Ne pas utiliser certains formats, notamment les « .exe »,...

Ne pas utiliser certains outils, notamment les « macros »,...

Dans l'hypothèse où le candidat transmet un document numérisé à partir d'un support papier, il s'assure que la définition de la numérisation est suffisante pour en garantir la lisibilité.

Les candidats s'assureront, avant la constitution de leur pli, que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. Pour ce faire, tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre devra être traité préalablement par le candidat, par un anti-virus à jour.

Conformément au décret, la réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de la candidature. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant pas été reçu.

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt sera considéré comme hors délai. Le soumissionnaire en accepte explicitement l'horodatage proposé ou devra renoncer momentanément à déposer son pli par voie électronique.

Pour être recevables, les pièces constituant la réponse dématérialisée du candidat doivent être signées électroniquement conformément :

- aux articles 1316 et 1316-1 à 1316-4 du code civil ;
- au décret n°2001-272 du 30 mars 2001, modifié par le décret n° 2002-535 du 18 avril 2002, pris pour l'application de l'article 1316-4 du code civil et relatif à la signature électronique ;
- aux articles R 2132-1 à R 2132 -14 du CCP

Les catégories de certificats de signature utilisées pour signer électroniquement doivent être, d'une part, conformes au référentiel intersectoriel de sécurité et, d'autre part, référencées sur une liste établie par le ministre chargé de la réforme de l'État. Le référentiel intersectoriel de sécurité et la liste des catégories de certificats de signature électronique mentionnés à l'alinéa précédent sont publiés sous forme électronique à l'adresse suivante :

<http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (**) du RGS.

Le certificat doit être détenu par une personne habilitée à engager le candidat.

L'administration se réserve le droit de convertir les formats dans lesquels ont été encodés les fichiers, afin d'assurer leur lisibilité dans le moyen et le long terme.

Le pouvoir adjudicateur ne pourra être tenu responsable des dommages, troubles, directs ou indirects qui pourraient résulter de l'usage lié au fonctionnement du site utilisé dans le cadre de la dématérialisation des procédures.

Rappel : un fichier zip signé ne vaut pas signature de chaque document du zip, une signature scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut remplacer la signature électronique qui confère valeur d'original au document signé.

Tous les documents, pièces et certificats qui auraient été signés à la main dans le cadre d'une procédure papier doivent être signés électroniquement dans le cadre d'une procédure dématérialisée.

ARTICLE 8: JUGEMENT DES OFFRES

Pour les candidats dont l'offre peut être examinée, le pouvoir adjudicateur choisira l'offre jugée « économiquement la plus avantageuse » en tenant compte des critères pondérés suivants :

Critère n°1 : Prix 50 %

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres selon une règle de trois.
La note maximale est attribuée à l'offre la moins disante soit 50 points.

La note du candidat concerné est ensuite calculée sur la base de la formule suivante :

$$\text{Note attribuée à l'offre concernée} = \frac{\text{Montant de l'offre la moins disante} \times 50}{\text{Montant de l'offre concernée}}$$

Critère n°2 : Valeur technique 50 %

	Note attribuée sur 50 points
VALEUR TECHNIQUE	
Les moyens humains et matériels mis en œuvre pour l'exécution des prestations et ceci afin de garantir un acheminement rapide des déchets aux exutoires de traitement	20
Les modalités de liaison et de communication entre le maître d'ouvrage et les différents membres du groupement.	10
Solutions de secours et dispositions prises pour assurer la continuité du service	10
Tous documents, catalogues et certificats d'homologation ou de qualité utiles au jugement de l'offre.(pour l'exécution de la prestation)	10

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur l'acte d'engagement prévaudront sur toute autre indication de l'offre. Si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier ces discordances, en cas de refus son offre sera éliminée comme non cohérente.

Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires pour une meilleure compréhension de l'offre.

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations prévues aux articles R 2143-1 à R2143-15 du CCP. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours calendaires.

Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, son offre est rejetée et le candidat éliminé. Le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit notifié.

ARTICLE 9: RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les candidats sont invités à faire part de leurs questions jusqu'à 10 jours ouvrables avant la date limite de remise des offres définitives. L'assistant au maître d'ouvrage transmettra ses réponses au plus tard 5 jours ouvrables avant la date limite de remise des offres définitives.

Toute question se rapportant à la présente consultation devra être transmise à l'assistant au maître d'ouvrage par télécopie, doublée par un envoi électronique adressé à celui-ci, dont les coordonnées sont :

Renseignements d'ordre administratif et technique :

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires, les entreprises devront s'adresser à M. André Fonda :

AF CONSEIL
1950, Avenue du Maréchal Juin
30 900 NÎMES
Tél : 04 66 64 00 99
contact@conseil-af.com

S'il y a lieu, une réponse pourra alors être adressée en temps utile à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.

ARTICLE 10: UTILISATION DE LA LANGUE FRANÇAISE

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

ARTICLE 11: OBLIGATIONS DU CANDIDAT RETENU

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra produire sous huitaine qui suit la demande du pouvoir adjudicateur, faute de quoi son offre sera rejetée, les documents suivants :

- Les pièces mentionnées aux articles D 8222-5 (ex : R324-4) ou D 8222-7 et D8222-8 (ex : R 324-7 alinéas 1 à 9 et R 324-7 alinéa 10) du code du travail (formulaire DC6).
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (DC7).
- Si l'entreprise envisage de sous-traiter une partie de sa prestation, elle devra joindre aussi le formulaire DC 4 dûment rempli et signé par le sous-traitant (ou chacun des sous-traitants) ainsi que les certificats sociaux et fiscaux qui y sont réclamés, ou la copie certifiée du DC7.
- Un extrait KBis ou une copie certifiée conforme.
- Un RIB du compte sur lequel elle souhaite être réglée
- Une attestation d'assurance

S'il ne peut produire ces documents dans le délai imparti, son offre est rejetée et le candidat éliminé.

Le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

ARTICLE 12: INSTANCES ET RECOURS

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes. Tél : 04.66.27.37.00. Fax : 04.66.36.27.86- courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Requête en référé précontractuel au titre des dispositions de l'article L551-1 du Code de Justice administrative.
Recours de pleine juridiction (Arrêt « Tropic ») : le Tribunal Administratif peut être saisi dans les deux mois de la notification ou de la publication de la décision attaquée d'une demande d'annulation et indemnitaire. Ce recours peut également être assorti d'une requête en référé suspension (L521-1 du Code de Justice administrative).



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

OUV2

PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES PLIS¹

Le formulaire OUV2 est un modèle de procès-verbal qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice au moment de l'ouverture des plis contenant les candidatures ou les offres des candidats à un marché public ou à un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

SYMTOMA

Place des Enfants de la Troupe

30170 SAINT HIPPOLYTE DU FORT

B - Objet de la consultation.

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation. En cas d'allotissement, préciser également les intitulés et les numéros des lots.)

Enlèvement et transport vers les lieux de traitement des matériaux récupérés sur les déchèteries du Syndicat et des ordures ménagères résiduelles récupérées sur les quais de transit du Syndicat.

AAPC paru dans le BOAMP et dans le JOUE

■ Date et heure limites de réception des plis : **Le Lundi 9 Décembre 2019 à 12h00**

(Reprendre la date et l'heure limites figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.)

■ Date de la réunion d'ouverture des plis : **Le Lundi 9 Septembre 2019 à 16h00**

C - Enregistrement des pièces contenues dans les plis.

Annexe 1 : Ouverture des pièces de la candidature

Annexe 2 : Ouverture des pièces de l'offre

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

RAPPORT D'ANALYSE DES CANDIDATURES¹

OUV3

Le formulaire OUV3 est un modèle de rapport qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice pour analyser les candidatures reçues dans le cadre de la passation d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

■ Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

SYMOMA
Place des Enfants de la Troupe
30170 SAINT HIPPOLYTE DU FORT

■ Identification du service chargé de l'analyse des candidatures :
(Indiquer le nom du service qui a été désigné pour réaliser l'analyse des candidatures.)

AF CONSEIL

B - Objet de la consultation.

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Enlèvement et transport vers les lieux de traitement des matériaux récupérés sur les déchèteries du Syndicat et des ordures ménagères résiduelles récupérées sur les quais de transit du Syndicat.

C - Déroulement de la consultation.

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.)

■ Publicité :
(Indiquer la date, les références et l'organe de publication de chaque avis d'appel public à la concurrence.)

AAPC paru dans le BOAMP et dans le JOUE

■ Date et heure limites de réception des candidatures : **Lundi 9 Décembre 2019 à 12h00**

■ Nombre de candidats admis à présenter une offre fixé dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation (cas où le nombre de candidats admis à présenter une offre a été fixé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice) : (Cocher la ou les cases correspondantes.)

- Nombre minimum :
- Nombre maximum :

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

D - Admission des candidatures.

D1 - Candidatures reçues.

■ Nombre de plis reçus :

- dans les délais : 2 (nombre).
- hors délais : 0 (nombre).

■ Liste des candidatures reçues :

N° d'ordre d'arrivée du pli (*)	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (**), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	Cévennes Containers et Assainissement SARL 134, rue des jardins 30120 LE VIGAN Tél : 04 67 81 17 72/ Fax : 04 67 81 06 41/ N°SIRET : 382 207 181 00019
2	AUBORD TRANS RECYCLAGE S.A.S ZA La Grande Terre 5320 A, Rue Gustave Eiffel 30620 AUBORD Adresse mail : jco.aubordrecyclage@gmail.com SIRET : 840 456 370 00013

(*) Numéro d'ordre d'arrivée du pli figurant dans le registre des dépôts (*formulaire OUV1*).

(**) Préciser l'adresse du siège social du candidat individuel ou du mandataire si elle est différente de celle de l'établissement.

D2 - Examen des candidatures.

■ Niveaux minimums de capacité :

(A renseigner uniquement en cas de niveaux minimums de capacité requis.

Reprendre les niveaux de capacité figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.)

- **Certificat de qualification en rapport avec l'objet du marché. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de services attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat**

- **Liste de références de l'entreprise pour des prestations similaires à l'objet du marché datant de moins de cinq ans, appuyée de certificats de capacité représentatifs des prestations, indiquant la nature, l'époque, le lieu et le montant des prestations exécutées, et précisant s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;**

- **Déclaration indiquant les moyens techniques et humains dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature.**

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement (et pour chaque sous traitant), peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, le candidat produit les mêmes documents concernant ces opérateurs économiques que ceux exigés de lui par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ces opérateurs économiques pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de ces opérateurs.

■ Critères de sélection des candidatures :

(A renseigner uniquement en cas de limitation du nombre de candidats admis à présenter une offre.

Reprendre les critères et leur pondération prévus dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.)

Sans objet

■ Admission des candidatures :

Après examen des candidatures, il est proposé, pour chacune des candidatures analysées, de prendre la décision suivante :

N° d'ordre d'arrivée (*)	Proposition (**)		Motif
	Admission	Elimination	
1	X		Candidatures complètes et recevables
1	X		Candidatures complètes et recevables

(*) Indiquer le numéro d'ordre d'arrivée figurant dans le registre des dépôts (*formulaire OUV1*) et rappelé en rubrique D1.

(**) Cocher la case correspondante à la décision proposée.

E - Signature du responsable du service chargé de l'analyse des candidatures.

A St Hippolyte du Fort, le 9 Décembre 2019

Signature

AF CONSEIL
1950, Avenue du Maréchal Juin
30 900 Nîmes
Siret : 79011778200017

Date de mise à jour : 14/10/2010.

OUVERTURE DES PIÈCES DE LA CANDIDATURE

Enlèvement et transport vers les lieux de traitement des matériaux récupérés sur les déchetteries du Syndicat et Enlèvement et des ordures ménagères résiduelles récupérées sur les quais de transit du Syndicat.		
ENTREPRISES	CCA	AUBORD TRANS RECYCLAGE
Adresse établissement	Le Vigan	Aubord
Lettre de candidature DC1 comprenant : les obligations des articles 43 (Interdiction de concourir) et 44 (copie du jugement si le candidat est en redressement judiciaire)	OK	OK
Pouvoir(s) : si le signataire des documents n'est pas mentionné dans le KBIS	Oui	
Déclaration DC2		
Déclaration DC2	OK	OK
Chiffre d'affaires global (annuel en €) réalisé au cours des 3 derniers exercices et % du chiffre d'affaires en rapport avec l'objet du marché	3,3 M€	1,5 M€
	20%	70%
Certification dans les domaines concernés	ISO 9001 et OHSAS 18001	Non
Liste de références et certificats de capacités en matières de prestations similaires à celles objet du marché	Celles de Nicollin	Non
Déclaration indiquant l'outillage et le matériel de l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature	oui	Non
Assurance responsabilité civile	oui	oui
RECEVABILITÉ DE LA CANDIDATURE	Oui	Oui

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES **OUV4**
PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
ADMISSION DES CANDIDATURES¹

Le formulaire OUV4 est un modèle de procès-verbal qui peut être utilisé par les **commissions d'appel d'offres des collectivités territoriales et des établissements publics locaux** dans le cadre de la passation des marchés publics ou des accords-cadres. Le rapport d'analyse des candidatures (formulaire OUV3) constitue une annexe du présent document. Ce document fait état des décisions de la commission d'appel d'offres relatives aux candidatures reçues et doit être signé par tous les membres présents lors de leur examen.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

SYMTOMA
Place des Enfants de la Troupe
30170 SAINT HIPPOLYTE DU FORT

B - Objet de la consultation.

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation. En cas d'allotissement, préciser également les intitulés et les numéros des lots.)

Enlèvement et transport vers les lieux de traitement des matériaux récupérés sur les déchetteries du Syndicat et des ordures ménagères résiduelles récupérées sur les quais de transit du Syndicat.

C - Déroulement de la consultation.

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.)

■ **Publicité :**
(Indiquer la date, les références et l'organe de publication de chaque avis d'appel public à la concurrence.)

AAPC paru dans le BOAMP et dans le JOUE

■ **Date et heure limites de réception des candidatures : Lundi 9 Décembre 2019 – 12 Heures 00**

■ **Nombre de candidats admis à présenter une offre fixé dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation (cas où le nombre de candidats admis à présenter une offre a été fixé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice) :** (Cocher la ou les cases correspondantes.)

- Nombre minimum :
 Nombre maximum :

¹ Formulaire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

D - Composition de la commission d'appel d'offres.

Lors de sa réunion en date du **Lundi 9 Décembre 2019 – 16 Heures 00**

la commission d'appel d'offres était composée comme suit :

D1 - Membres à voix délibérative :

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
Voir feuille de présence de la commission ci-jointe		

D2 - Membres à voix consultative :

Nom et prénom	Qualité
Voir feuille de présence de la commission ci-jointe	

E - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres.

■ Le quorum est atteint :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

La commission d'appel d'offres

(Cocher la case correspondante.)

peut

ne peut pas

Valablement délibérer.

■ Secrétariat de la commission d'appel d'offres :

(Indiquer les nom, prénom, grade et qualité de(s) l'agent(s) chargé(s) du secrétariat de la commission d'appel d'offres.)

F - Admission des candidatures.

■ Nombre de plis reçus :

- dans les délais : 2 (nombre).
- hors délais : 0 (nombre).

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'admission des candidatures :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des candidatures, la commission d'appel d'offres :
(Cocher la case correspondante.)

- prend, pour chacune des candidatures reçues, la décision d'admission ou d'élimination proposée ;
- demande une analyse complémentaire des candidatures pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions : 0

G - Signature des membres de la commission d'appel d'offres.

(Indiquer dans le tableau ci-dessous les nom et prénom de chacun des membres de la commission d'appel d'offres présents.
Le procès-verbal doit être signé par tous les membres ayant siégé en séance.)

Nom et prénom	Signature
Voir feuille de présence de la commission ci-jointe	

H - Observations des membres de la commission d'appel d'offres.

Néant

Date de mise à jour : 14/10/2010.

Le formulaire OUV8 est un modèle de rapport d'analyse qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice pour analyser les offres reçues dans le cadre de la passation d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

- Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

SYMOMA
Place des Enfants de la Troupe
30170 SAINT HIPPOLYTE DU FORT

- Identification du service chargé de l'analyse des offres :
(Indiquer le nom du service qui a été désigné pour réaliser l'analyse des offres.)

AF CONSEIL

B - Objet de la consultation.

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Enlèvement et transport vers les lieux de traitement des matériaux récupérés sur les déchèteries du Syndicat et des ordures ménagères résiduelles récupérées sur les quais de transit du Syndicat.

C - Déroulement de la consultation.

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.)

- Publicité :
(Indiquer la date, les références et l'organe de publication de chaque avis d'appel public à la concurrence.)

AAPC paru dans le BOAMP et dans le JOUE

- Date et heures limites de réception des offres : **Lundi 9 Décembre 2019 à 12 h 00**

- Délai de validité des offres : **120 Jours**

- Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres : NON OU OUI
(Cocher la case correspondante.)

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

D - Examen des offres.

- Nombre de plis reçus :
 - dans les délais : **2** (nombre).
 - hors délais : **0** (nombre).
- Liste des offres reçues :

N° d'ordre d'arrivée du pli (*)	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (**), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	Cévennes Containers et Assainissement SARL 134, rue des jardins 30120 LE VIGAN Tél : 04 67 81 17 72/ Fax : 04 67 81 06 41/ N°SIRET : 382 207 181 00019
2	AUBORD TRANS RECYCLAGE S.A.S ZA La Grande Terre 5320 A, Rue Gustave Eiffel 30620 AUBORD Adresse mail : jco.aubordrecyclage@gmail.com SIRET : 840 456 370 00013

(*) Numéro d'ordre d'arrivée du pli figurant dans le registre des dépôts (formulaire OUV1).

(**) Préciser l'adresse du siège social du candidat individuel ou du mandataire si elle est différente de celle de l'établissement.

- Élimination des offres :

Néant

E - Analyse des offres.

- Rappel des critères de sélection des offres et de leur pondération, tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation :

Libellé	%
Prix des prestations	50
Valeur technique	50

Critère n°1 : Prix 50 %

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres selon une règle de trois.
La note maximale est attribuée à l'offre la moins disante soit 50 points.

La note du candidat concerné est ensuite calculée sur la base de la formule suivante :

$$\text{Note attribuée à l'offre concernée} = \frac{\text{Montant de l'offre la moins disante} \times 50}{\text{Montant de l'offre concernée}}$$

OUVERTURE DES PIÈCES DE L'OFFRE

Enlèvement et transport vers les lieux de traitement des matériaux récupérés sur les déchetteries du Syndicat et Enlèvement et des ordures ménagères résiduelles récupérées sur les quais de transit du Syndicat.		
ENTREPRISES	CCA	AUBORD TRANS RECYCLAGE
1-Acte d'engagement	OK	OK
2-Cahier des clauses administratives particulières	OK	OK
3-Cahier des clauses Techniques particulières	OK	OK
4-Bordereau des prix unitaires	OK	OK
5-Détail quantitatif estimatif	OK	OK
6 -Mémoire technique	OK	OK
OFFRE DU CANDIDAT		
Montant annuel estimé en €HT proposé BASE	798 453,04 €	855 250,00 €
Montant annuel estimé en €HT proposé VARIANTE	725 866,80 €	
Prix transport OM tranche 30 à 80 Km Base	11,00 €	15,00 €
Prix transport OM tranche 30 à 80 Km Variante	10,00 €	
Prix transport OM tranche 91 à 130 Km base	9,90 €	13,00 €
Prix transport OM tranche 91 à 130 Km Variante	9,00 €	
Prix transport OM tranche >130 Km Base	8,80 €	12,00 €
Prix transport OM tranche >130 Km Variante	8,00 €	
RECEVABILITÉ DE L'OFFRE	oui	oui

Critère n°2 : Valeur technique 50 %

	Note attribuée sur 50 points
VALEUR TECHNIQUE	
Les moyens humains et matériels mis en œuvre pour l'exécution des prestations et ceci afin de garantir un acheminement rapide des déchets aux exutoires de traitement	20
Les modalités de liaison et de communication entre le maître d'ouvrage et les différents membres du groupement.	10
Solutions de secours et dispositions prises pour assurer la continuité du service	10
Tous documents, catalogues et certificats d'homologation ou de qualité utiles au jugement de l'offre.(pour l'exécution de la prestation)	10

Classement des offres

Suivant le tableau de jugement ci-joint, l'offre de CCA est classée première tant sur la solution de base que sur la solution variante.

Il est proposé de retenir l'offre variante.

La société Aubord Trans recyclage n'a pas modifié son offre dans le cadre de la variante. Son mémoire technique est très succinct et ne répond pas à tous les sous-critères

F - Proposition d'attribution.

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, il est proposé au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre au candidat suivant :

(Indiquer ci-dessous le candidat qu'il est proposé de retenir pour le lot identifié.)

■ Identité du candidat retenu :

Cévennes Containers et Assainissement SARL
134, rue des jardins
30120 LE VIGAN
Tél : 04 67 81 17 72/ Fax : 04 67 81 06 41/
N°SIRET : 382 207 181 00019

■ Montant du détail estimatif de l'offre variante pour les déchets issus des déchèteries qu'il est proposé de retenir :

- Taux de la TVA : 10 %
- Montant HT : 725 866,80 €
- Montant TTC : 798 453,48 €

▪

■ Motifs du choix de l'offre proposé :

Offre classée première suivant les critères prévus au règlement de la consultation.

TABLEAU DE JUGEMENT DES OFFRES
Offres de base

CANDIDATS					CCA		AUBORD TRANS RECYCLAGE	
CRITERES DE SELECTION								
VALEUR TECHNIQUE	Les moyens humains et matériels mis en œuvre pour l'exécution des prestations et ceci afin de garantir un acheminement rapide des déchets aux exutoires de traitement	A JUGER SUR	20		note	20	note	10
	Les modalités de liaison et de communication entre le maître d'ouvrage et les différents membres du groupement.	A JUGER SUR	10		note	10	note	0
	Solutions de secours et dispositions prises pour assurer la continuité du service	A JUGER SUR	10		note	10	note	0
	Tous documents, catalogues et certificats d'homologation ou de qualité utiles au jugement de l'offre.(pour le centre de traitement, pour l'exécution de la prestation)	A JUGER SUR	10		note	10	note	5
TOTAL SUR 50 PTS					50		15	
					PRIX :			
					798 453,04		€	
							855 250,00	
					€			
PRIX DE LA PRESTATION	MOINS DISANT	A	798 453,04	50	note	50	note	47
	PRIX CONCERNE	B		(A x 50) divisé par B				
TOTAL SUR 50 PTS					50		47	
TOTAL BASE SUR 100 PTS					100		62	
POSITION					1		2	

Observations: Aubord trans recyclage ne précise rien sur les modalités de fonctionnement ni sur un plan de secours . Documents et homologations fournis en candidature.Rien sur les modalités de communication avec le maître d'ouvrage.

TABLEAU DE JUGEMENT DES OFFRES
Offre variante

CANDIDATS				CCA	AUBORD TRANS RECYCLAGE			
CRITERES DE SELECTION								
VALEUR TECHNIQUE	Les moyens humains et matériels mis en œuvre pour l'exécution des prestations et ceci afin de garantir un acheminement rapide des déchets aux exutoires de traitement	A JUGER SUR	20	note	20	note	10	
	Les modalités de liaison et de communication entre le maître d'ouvrage et les différents membres du groupement.	A JUGER SUR	10	note	10	note	0	
	Solutions de secours et dispositions prises pour assurer la continuité du service	A JUGER SUR	10	note	10	note	0	
	Tous documents, catalogues et certificats d'homologation ou de qualité utiles au jugement de l'offre.(pour le centre de traitement, pour l'exécution de la prestation)	A JUGER SUR	10	note	10	note	5	
TOTAL SUR 50 PTS				50	15			
				PRIX :	725 866,80	€	855 250,00	€
PRIX DE LA PRESTATION	MOINS DISANT	A	725 866,80	50	note	50	note	42
	PRIX CONCERNE	B		(A x 50) divisé par B				
TOTAL SUR 50 PTS				50	42			
TOTAL BASE SUR 100 PTS				100	57			
POSITION					1		2	

Observations: Aubord Trans Recyclage garde le même prix pour la solution variante .

Comparaison cout de transport marché actuel - nouveau marché

Année nov 2018 à nov 2019						Prix actuel valeur 2018						
Lieu collecte	tonnage	%	Lieu traitement	Tonnage	%	Trajet	Prix transport offre	Prix total avec proportion actuelle	Nouveau marché Prix variante /rotation	Nb de rotation	nouveau marché selon répartition	
Liouc	5026,46	43%	Salindres	8381,3	72%	liouc - Salindres	24,02 €	120 735,57 €	400,00 €	254,5	101 800,00 €	
	2885,48	25%	Bellegarde	3333,12	28%	Liouc- Bellegarde	36,27 €	104 656,36 €	500,00 €	177	88 500,00 €	
Molières	3354,84	29%				Molieres- Salindres	24,02 €	80 583,26 €	800,00 €	156,5	125 200,00 €	
	447,64	4%				Molières -Bellegarde	36,27 €	16 235,90 €	900,00 €	22	19 800,00 €	
Total	11714,42		Total	11714,42			Total	322 211,09 €		610	335 300,00 €	
							Prix moyen tonne	27,51 €			Prix moyen tonne	28,62 €

Année nov 2018 à nov 2019						Prix actuel			Nouvelle Offre variante			
Lieu collecte	tonnage	%	Lieu traitement	Tonnage	%	Trajet	Prix transport offre	Prix total avec proportion 50/50	Nouveau marché Prix variante /rotation	Nb de rotation	Prix total nouveau marché selon répartition 50/50	
Liouc	5026,46	43%	Salindres	5857,16	50%	liouc - Salindres	24,02 €	140 688,98 €	400,00 €	254,5	86 299,63 €	
	2885,48	25%	Bellegarde	5857,21	50%	Liouc- Bellegarde	36,27 €	212 441,01 €	500,00 €	177	107 874,54 €	
Molières	3354,84	29%				Molieres- Salindres	24,02 €		800,00 €	156,5	71 400,30 €	
	447,64	4%				Molières -Bellegarde	36,27 €		900,00 €	22	80 325,34 €	
Total	11714,42		Total	11714,37			Total	353 129,99 €		610	345 899,82 €	
							Prix moyen tonne	30,15 €			Prix moyen tonne	29,53 €

H - Signature du responsable du service chargé de l'analyse des offres.

A St Hippolyte du Fort , le 19 Décembre 2019

Signature


AF CONSEIL
1950 , Avenue du Maréchal Juin
30 900 Nîmes
Siret : 79011778200017

Date de mise à jour : 14/10/2010.

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES **OUV9**
PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
DECISION D'ATTRIBUTION¹

Le formulaire OUV9 est un modèle de procès-verbal qui peut être utilisé par les **commissions d'appel d'offres des collectivités territoriales et des établissements publics locaux** dans le cadre de la passation des marchés publics ou des accords-cadres. Le rapport d'analyse des offres (formulaire OUV8) constitue une annexe du présent document. Ce document fait état des décisions de la commission d'appel d'offres relatives aux offres reçues et doit être signé par tous les membres présents lors de leur examen.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

SYMOMA
Place des Enfants de la Troupe
30170 SAINT HIPPOLYTE DU FORT

B - Objet de la consultation.

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Enlèvement et transport vers les lieux de traitement des matériaux récupérés sur les déchèteries du Syndicat et des ordures ménagères résiduelles récupérées sur les quais de transit du Syndicat.

C - Déroulement de la consultation.

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.)

■ **Publicité :**
(Indiquer la date, les références et l'organe de publication de chaque avis d'appel public à la concurrence.)

AAPC paru dans le BOAMP et dans le JOUE

■ Date et heures limites de réception des offres : **Lundi 9 Décembre 2019 – 12 Heures 00**

■ Délai de validité des offres : **120 jours**

■ Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres : NON OU OUI
(Cocher la case correspondante.)

¹ Formulaire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

D - Composition de la commission d'appel d'offres.

Lors de sa réunion en date du **19 Décembre 2019** la commission d'appel d'offres était composée comme suit :

D1 - Membres à voix délibérative :

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
GERVASONI Gérald	Président	
LANGET Christian		T
COMPAN Pierre		T
BURTET Jean Luc		T
LAURITA David		T
MARTIN Claude		T
ANGELI Laurette		S
NOGUIER André		S
CHANAL Pierre		S
FINIELS Thierry		S

D2 - Membres à voix consultative :

Nom et prénom	Qualité

E - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres.

■ Le quorum est atteint :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

La commission d'appel d'offres

(Cocher la case correspondante.)

peut

ne peut pas

valablement délibérer.

■ Secrétariat de la commission d'appel d'offres :

(Indiquer les noms, prénom, grade et qualité de(s) l'agent(s) chargé(s) du secrétariat de la commission d'appel d'offres.)

G - Classement des offres.

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :
(Cocher la case correspondante.)

- retient le classement des offres proposé ;
- demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour :
- Contre :
- Abstentions :

H - Décision d'attribution.

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'appel d'offres décide : (Cocher la case correspondante.)

- d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre à l'attributaire proposé ;
- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
- pour les motifs mentionnés ci-dessous :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour :
- Contre :
- Abstentions :

I - Déclaration sans suite ou d'infructuosité.

Sans objet .

J - Signature des membres de la commission d'appel d'offres.

(Indiquer dans le tableau ci-dessous les nom et prénom de chacun des membres de la commission d'appel d'offres présents. Le procès-verbal doit être signé par tous les membres ayant siégé en séance.)

Nom et prénom	Signature
Voir feuille de présence de la commission ci-jointe.	

Date de mise à jour : 14/10/2010.



FEUILLE DE PRESENCE

Collectivité : SYMTOMA

Objet de la commission d'appel d'offres : Marché en procédure formalisée pour l'enlèvement et le transport vers les lieux de traitement des matériaux récupérés sur les déchèteries du Syndicat et des ordures ménagères résiduelles récupérées sur les quais de transit du Syndicat

Analyse des offres et décision d'attribution

Date et heure de la Commission : Jeudi 19 décembre 2019 à 17 h 30

Nom, prénoms	Qualité	Signature	Absent mais convoqué le
GERVASONI Gérald	Président		
LANGET Christian	Titulaire		
COMPAN Pierre	Titulaire		
BURTET Jean Luc	Titulaire		
LAURITA David	Titulaire		
MARTIN Claude	Titulaire		
ANGELI Laurette	Suppléant		
NOGUIER André	Suppléant		
CHANAL Pierre	Suppléant		
FINIELS Thierry	Suppléant		

Nom, prénoms	Qualité	Signature	Absent mais convoqué le
	DGCCRF		
	PERCEPTION		

RAPPORT DE PRESENTATION D'UNE CONSULTATION¹

Le formulaire NOTI4 est un modèle de rapport de présentation qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice lors de l'achèvement de la procédure de passation d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

- Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

SYMTOMA

Place des Enfants de la Troupe
30170 SAINT HIPPOLYTE DU FORT

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :
(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.)

GERVASONI Gérald – Président

B - Objet de la consultation.

(Cocher la case correspondante et préciser tous les éléments correspondants à la situation indiquée.)

Marché global :

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre :
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Enlèvement et transport vers les lieux de traitement des matériaux récupérés sur les déchèteries du Syndicat et des ordures ménagères résiduelles récupérées sur les quais de transit du Syndicat.

- Motifs du recours au marché global :

Imbrication entre les différentes prestations, ce qui en cas d'allotissement aurait pu induire des surcoûts.

C - Contexte de la consultation.

- Contexte général de la consultation et besoins à satisfaire :
(Cocher la ou les cases correspondantes.)
 - Les besoins à satisfaire sont tous compris dans la présente consultation, qui ne s'inscrit pas dans un projet ou une opération.
 - La consultation s'inscrit dans le cadre d'un projet ou d'une opération. Les besoins à satisfaire ont fait ou feront l'objet, outre la présente consultation :

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.

D - Economie générale de la consultation.

(En cas d'allotissement, préciser les informations figurant ci-dessous pour chaque lot de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ Code CPV principal : **905 0000**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : **12 + 5 fois 12.mois en solution de base et 72 mois en variante.**

■ Motifs de dépassement de la durée de 4 ans (pour les accords-cadres et les marchés à bons de commande) :

Sans Objet.

■ Mode de dévolution :

(Cocher la ou les cases correspondantes.)

- Entreprise individuelle.
 Groupement d'entreprises :
 Groupement conjoint.
 Groupement solidaire.

■ Nombre et objet des tranches conditionnelles prévues : **Sans Objet**

■ Forme des prix : **Révisable annuellement**

■ Variantes et prestations supplémentaires ou alternatives autorisées :

(Cocher la ou les cases correspondantes.)

- Variantes.
 Prestations supplémentaires ou alternatives².

■ Le marché public ou l'accord-cadre met en œuvre une clause sociale :

(Cocher la case correspondante.)

NON OU OUI

■ Le marché public ou l'accord-cadre met en œuvre une clause environnementale :

(Cocher la case correspondante.)

NON OU OUI

■ Le marché public ou l'accord-cadre permet l'utilisation d'une carte d'achat :

(Cocher la case correspondante.)

NON OU OUI

E - Choix de la procédure de passation.

■ Procédure de passation : **Appel d'offres ouvert européen.**

■ Motifs du recours à une procédure négociée ou à une procédure de dialogue compétitif :

Sans objet.

■ Délais d'urgence :

(Préciser les délais d'urgence mis en œuvre et les motifs justifiant le recours à de tels délais.)

■ Date de réunion du jury (A préciser en cas de concours) :

■ Instance d'attribution :

(Préciser quelle est l'instance d'attribution, commission d'appel d'offres ou autre.)

Commission d'appel d'offres.

² Jusqu'en 2009, les « prestations supplémentaires ou alternatives » étaient désignées sous les termes « options techniques ».

F - Déroulement de la procédure de passation.

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.)

■ Publicité :

(Indiquer la date, les références et l'organe de publication de chaque avis d'appel public à la concurrence.)

AAPC paru dans le BOAMP annonce N°19-167804 du 08/11/2019 et dans le JOUE du 08/11/2019 N°2019/S 216-530596

Envoi de l'avis d'appel public à la concurrence par voie électronique : NON OU OUI
(Cocher la case correspondante.)

■ Réduction des délais : NON OU OUI
(Cocher la case correspondante et préciser les délais réduits mis en œuvre.)

■ Date et heure limites de réception des candidatures : **Sans Objet**

■ Nombre de candidats admis à présenter une offre fixé dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation (cas où le nombre de candidats à présenter une offre a été fixé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice) : (Cocher la ou les cases correspondantes.)

Nombre minimum :

Nombre maximum :

■ Date d'envoi de la lettre de consultation :

■ Envoi d'un avis de pré-information : NON OU OUI
(Cocher la case correspondante. Indiquer la date, les références et l'organe de publication de l'avis de pré-information.)

■ Accès aux documents de la consultation par voie électronique : NON OU OUI
(Cocher la case correspondante.)

■ Réduction des délais : NON OU OUI
(Cocher la case correspondante et préciser les délais réduits mis en œuvre.)

■ Date et heures limites de réception des offres : **Lundi 9 Décembre 2019 – 12 Heures 00**

■ Délai de validité des offres : **120 jours**

(En cas d'allotissement, les rubriques G à L doivent être dupliquées et renseignées pour chaque lot de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre.)

G - Admission des candidatures.

■ Nombre de plis reçus :

- dans les délais : **.2.**
- hors délais : **0.**

Plis reçus par voie électronique : **2.**

■ Date de la décision d'admission des candidatures : **Lundi 9 Décembre 2019 – 16 Heures 00**

■ Niveaux minimums de capacité :
(A renseigner uniquement en cas de niveaux minimums de capacité requis.)

Cf. règlement de la consultation

■ Critères de sélection des candidatures :

(A renseigner uniquement en cas de limitation du nombre de candidats admis à présenter une offre.

Cf. règlement de la consultation

■ Candidatures éliminées :

(Préciser l'identité des candidats exclus et les motifs de rejet de leur candidature.)

Néant

■ Candidatures retenues :

(Préciser l'identité des candidats retenus et les motifs de ce choix.)

N° d'ordre d'arrivée du pli (*)	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (**), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	Cévennes Containers et Assainissement SARL 134, rue des jardins 30120 LE VIGAN Tél : 04 67 81 17 72/ Fax : 04 67 81 06 41/ N°SIRET : 382 207 181 00019
2	AUBORD TRANS RECYCLAGE S.A.S ZA La Grande Terre 5320 A, Rue Gustave Eiffel 30620 AUBORD Adresse mail : jco.aubordrecyclage@gmail.com SIRET : 840 456 370 00013

H - Analyse des offres.

■ Nombre de plis reçus :

- dans les délais : **.2.**
- hors délais : **0.**

Plis reçus par voie électronique : **2.**

■ Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres : NON OU OUI
(Cocher la case correspondante.)

■ Date de la décision d'attribution du marché public ou de l'accord-cadre : **Jeudi 19 Décembre 2019**

■ Critères de sélection des offres :

(Reprendre les critères et leur pondération prévus dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.)

Critère n°1 : Prix 50 %

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres selon une règle de trois.
La note maximale est attribuée à l'offre la moins disante soit 50 points.

La note du candidat concerné est ensuite calculée sur la base de la formule suivante :

$$\text{Note attribuée à l'offre concernée} = \frac{\text{Montant de l'offre la moins disante} \times 50}{\text{Montant de l'offre concernée}}$$

Critère n°2 : Valeur technique 50 %

	Note attribuée sur 50 points
VALEUR TECHNIQUE	
Les moyens humains et matériels mis en œuvre pour l'exécution des prestations et ceci afin de garantir un acheminement rapide des déchets aux exutoires de traitement	20
Les modalités de liaison et de communication entre le maître d'ouvrage et les différents membres du groupement.	10
Solutions de secours et dispositions prises pour assurer la continuité du service	10
Tous documents, catalogues et certificats d'homologation ou de qualité utiles au jugement de l'offre.(pour l'exécution de la prestation)	10

■ Offres non retenues :

(Indiquer l'identité des candidats non retenus et les motifs de rejet de leur offre. Identifier en particulier les offres anormalement basses et préciser les motifs de leur rejet.)

Néant.

I - Déclaration sans suite ou d'infructuosité de la procédure.

Sans Objet.

J - Offre retenue.

■ Identité de l'attributaire :

(Cocher la case correspondante.)

Le candidat retenu s'est présenté seul :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement	Prestations exécutées par les membres du groupement (**)
CCA – Place de Cavailiac - la Soureille – 30 120 Le Vigan Siret : 38220718100019 ☎ : 0466359468 - 📠 : 0466884180	Transport de l'ensemble des déchets

(*) Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.

(**) Pour les groupements conjoints.

■ Montant de l'offre retenue sans le transport des OMR (estimation) et pour la solution variante qui est retenue:

- Taux de la TVA : 10 %
- Montant HT : 725 866,80 €
- Montant TTC : 798 453,48 €

■ Motifs du choix de l'offre retenue :

Suivant le tableau de jugement ci-joint, l'offre de CCA est classée première tant sur la solution de base que sur la solution variante.

Il est proposé de retenir l'offre variante.

■ Mise au point : (Cocher la case correspondante.) NON OU OUI

L - Achèvement de la procédure de passation.

■ Notification aux candidats non retenus par voie électronique : NON OU OUI
(Cocher la case correspondante.)

■ Notification à l'attributaire prévue par voie électronique : NON OU OUI
(Cocher la case correspondante.)

M - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Saint Hippolyte du Fort, le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice
habilité à signer le marché public ou l'accord-cadre)